

Décembre 2023 | n u m é r o 31

Lettre d'info de la Branche des Acteurs du Lien Social et Familial (Alisfa)

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE DE LA BRANCHE ALISFA

Nous sommes ravis de vous présenter votre nouveau site internet www.alisfa.fr, résultat d'un travail conjoint des partenaires sociaux siégeant au sein des trois commissions paritaires de votre Branche professionnelle :

- la CPPNI : Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'In-terprétation,
- la CPNEF : Commission Paritaire Nationale Emploi Formation
- et la CPSP : Commission Paritaire Santé et Prévoyance.

Cette plateforme offre un accès centralisé à l'ensemble des informations. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'engagement des partenaires sociaux de la Branche Alisfa à faciliter la bonne diffusion des informations aussi bien aux salariés qu'aux employeurs.

Sur ce site, vous trouverez les dernières actualités sur la Convention Collective Nationale, la formation et l'emploi, la santé/ prévoyance et l'Observatoire de Branche. Chaque rubrique a été pensée pour vous permettre de naviguer de manière fluide et efficace.

Cette lettre d'information, formulée sous forme de questions-réponses, vous est envoyée pour vous offrir une compréhension approfondie des enjeux entourant notre nouveau site internet. Elle a pour objectif de vous guider à travers les différentes fonctionnalités de cette plateforme.

Nous vous invitons à explorer le site, à nous poser vos questions et à participer activement à l'amélioration de celui-ci. Vos retours sont importants pour nous aider à améliorer continuellement cet outil, afin qu'il réponde au mieux à vos attentes. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous écrire via la page de contact du site internet située en bas du site (alisfa.fr/contact)

SOMMAIRE

EDITO
1

ZOOM SUR
Le nouveau site de Branche
en 10 questions
2-3

LES AUTRES INFOS
DE LA BRANCHE
4



Stephan GARREC
(CFDT Santé Sociaux)
et
Yann BATIOU
(Elisfa),
Présidence de la CPPNI

Isabelle DUCHENNE
(Elisfa)
et
Sylvie BECK
(FNAS-FO),
Présidence de la CPNEF

Ahmed AMADIOU
(USPAOC - CGT)
et
Alain RIBIERE
(Elisfa),
Présidence de la CPSP



ZOOM SUR...

LE NOUVEAU SITE DE BRANCHE EN 10 QUESTIONS

Dans un souci de centralisation et de simplification des ressources pour les acteurs de la Branche Alisfa, une initiative a été entreprise par les partenaires sociaux : la création d'un nouveau site internet qui rassemble les trois commissions, à savoir la CPNEF, la CPPNI et la CPSP. Dans cette lettre d'info n°31, nous répondrons à 10 questions clés pour vous expliquer en détail pourquoi cette nouvelle plateforme sera la gare centrale de la Branche Alisfa.

Pourquoi un nouveau site de Branche ?

Ce nouveau site vise à unifier les informations, les ressources et les services des trois commissions sous la forme d'une interface accessible. Il répond au besoin de rassembler les ressources fragmentées et de faciliter l'accès à des informations importantes pour les employeurs, les salariés et les partenaires de la Branche.

Quel intérêt pour les salariés et les employeurs Alisfa ?

Le nouveau site internet de Branche permettra aux salariés d'accéder aux informations essentielles concernant la formation, la santé, et la convention collective. Ces informations leur permettront de rester informés des actualités de la Branche dans laquelle ils évoluent quotidiennement. De plus, le site mettra à leur disposition des outils permettant une meilleure compréhension des décisions conventionnelles prises au sein de la Branche. Enfin, ils pourront accéder à des conseils pertinents pour favoriser leur évolution professionnelle, notamment dans le cadre de la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Pour les employeurs Alisfa, le site fournira régulièrement des informations, telles que les décisions des commissions paritaires et les différentes évolutions réglementaires. Enfin, l'espace privé du site simplifiera les tâches administratives, comprenant la ges-

tion des dossiers de formation déposés auprès de la CPNEF et les réponses aux questionnaires de l'Observatoire, permettant ainsi aux employeurs de gagner du temps dans leur gestion quotidienne.

Quelles informations retrouvera-t-on sur le site ?

En plus des actualités et des informations sur les négociations en cours, les visiteurs auront accès à des informations détaillées sur les dispositifs de financement ou en matière de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi que des ressources pour optimiser la gestion des parcours professionnels. Il sera également possible de s'abonner à la newsletter en saisissant simplement votre adresse e-mail.

Comment l'espace privé du site simplifiera-t-il les démarches administratives ?

L'espace privé du site représente une avancée significative vers la simplicité et l'efficacité. Les employeurs auront la possibilité de soumettre leurs demandes de financement en ligne, ce qui mettra progressivement fin au remplissage des formulaires au format PDF ou Word. En centralisant ces demandes, l'espace privé permettra également de suivre l'historique des démarches, améliorant ainsi la traçabilité et la gestion administrative des dossiers.

De plus, l'Observatoire de Branche pourra envoyer des enquêtes et des questionnaires via cet espace en ligne. La plateforme centralisera ces éléments, permettant aux employeurs de répondre facilement via leur espace personnel. Vous aurez également la possibilité de nous transmettre vos accords d'entreprise directement en ligne.

Comment accéder aux outils mis en place par la Branche ?

Le site disposera d'une organisation intuitive des ressources, regroupées en quatre grandes catégories : emploi-formation, convention collective, santé et Observatoire. L'une des nouveautés les plus importantes à noter est la mise à disposition de la Convention Collective Nationale, présentée de manière fragmentée par chapitres. Cela a pour but de simplifier la recherche d'informations en fonction des différentes thématiques. Parmi les autres outils proposés, vous trouverez notamment les guides pratiques conçus par la Branche, tels que le guide de l'entretien professionnel et le guide relatif à la nouvelle classification. De plus, notons que les futurs outils seront également mis en ligne sur le site, assurant ainsi une continuité dans l'offre de ressources pour les visiteurs.

A noter : L'outil de recherche du site permettra de localiser rapidement des documents ou des informations spécifiques.

En quoi le site de Branche permettra-t-il d'accroître la visibilité de la Branche Alisfa ?

Le site servira de vitrine pour mettre en avant les réalisations, les initiatives et les opportunités mises en place par la Branche Alisfa. Cette visibilité renforcée contribuera à une meilleure reconnaissance de la valeur que la Branche apporte à chaque professionnel du secteur. De plus, ce guichet unique permettra aux partenaires et acteurs de la Branche de suivre activement les actualités de notre Branche professionnelle. Cela favorisera une collaboration plus étroite et une meilleure compréhension mutuelle, renforçant ainsi notre présence et valorisant l'impact social de notre secteur.

Pourquoi consulter le site de Branche de façon régulière ?

Une consultation régulière du site vous permettra de rester constamment informé des dernières actualités pouvant avoir un impact sur votre activité professionnelle. Le site est

équipé d'une fonctionnalité qui permet de mettre en avant les informations les plus urgentes via un bandeau spécifique en haut de page. Pour un accès à l'information encore plus rapide, vous avez la possibilité de vous abonner à la newsletter en saisissant votre adresse mail sur le site.

Comment interagir avec la Branche ?

Les visiteurs du site, qu'il s'agisse de salariés ou d'employeurs, auront la possibilité de poser des questions sur divers sujets, d'obtenir des informations détaillées et de partager leurs retours, contribuant ainsi à l'amélioration constante de cet outil. En fonction de la question, nous vous orienterons vers le bon interlocuteur, garantissant ainsi des réponses précises et adaptées à vos besoins.

Quel lien avec les personnes ressources ?

Le site jouera un rôle de passerelle entre les professionnels de la Branche Alisfa et les services techniques. Par ailleurs, les utilisateurs pourront y retrouver les coordonnées des Référents en Régions de la CPNEF et des différents prestataires en lien avec la santé et la prévoyance.

En cas de problème technique, que faire ?

Si vous êtes confronté à des problèmes techniques, tels que la perte de mot de passe ou d'autres difficultés liées au site, notre équipe technique est à votre disposition. Vous pouvez les contacter, via l'onglet « Contact » pour obtenir une assistance rapide et efficace.



Création de votre espace privé MODE D'EMPLOI

- 1 - Rendez-vous sur le site www.alisfa.fr
- 2 - Pour accéder à votre espace adhérent, repérez l'icône utilisateur située en haut à droite, puis cliquez dessus.
- 3 - S'il s'agit de votre première connexion, cliquez sur « Créer un compte ».
- 4 - Remplissez les champs avec le numéro ICOM de votre structure et le numéro de Siret, puis cliquez sur « Créer le compte ».
- 5 - Le site vérifie si votre structure est bien référencée dans les fichiers Uniformation.
- 6 - Vérifiez les informations pré-remplies.
- 7 - Entrez l'adresse e-mail de la personne responsable des dossiers de demandes de financement.
- 8 - Consultez votre boîte mail (vérifiez si le mail n'est pas arrivé dans les spams) et suivez les instructions pour définir un mot de passe sécurisé.
- 9 - Retournez sur le site et connectez-vous à votre espace adhérent en utilisant le numéro ICOM, l'adresse e-mail que vous avez enregistrée et le mot de passe que vous venez de définir.

En cas de problème à l'une de ces étapes, contactez le service technique de la CPNEF, de préférence par mail : cpnef@cpnef.com

LES AUTRES INFOS DE LA BRANCHE

CPPNI :

L'avenant n°10-22 modifie en profondeur les systèmes de classification et de rémunération actuellement en vigueur au sein de la Branche. Cet avenant entre en application au 1^{er} janvier 2024.

Afin d'accompagner les employeurs et les salariés-es dans l'appropriation et la mise en œuvre de ces deux nouveaux systèmes, les partenaires sociaux ont élaboré deux guides pratiques paritaires :

> **Un guide complet** expliquant et illustrant les nouveaux systèmes de classification et de rémunération ainsi que les règles de passage pour les salariés dont le contrat de travail est en cours au 31 décembre 2023.

> **Un guide synthétique** permettant une lecture rapide des nouveautés apportées par l'avenant.

Retrouvez ces deux guides sur le site internet de Branche, rubrique **Convention Collective > La CPPNI > Nos outils**.

Dernière saisine en interprétation de la CPPNI et avis rendu

Par cette saisine, les partenaires sociaux ont rappelé les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier des jours enfants malade tels que mis en place par l'article 4 du chapitre VI.

CPNEF

Règles de prise en charge 2024 sur les financements exceptionnels de la CPNEF

La CPNEF a validé les règles de prise en charge pour 2024 des dispositifs liés à ses financements exceptionnels.

Les principales nouveautés concernent les actions d'analyses des pratiques professionnelles avec notamment la possibilité pour les multigestionnaires ayant plusieurs numéros SIRET d'avoir un budget plus important pour financer les APP.

Vous retrouverez toutes les informations à ce sujet sur le nouveau site de Branche et dans les communications adressées par la CPNEF.

Réforme de la VAE

Une réforme de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est actuellement en cours de déploiement. Les procédures de dépôt des dossiers et leurs modalités, ainsi que les aspects financiers liés, seront prochainement revus. Nous vous tiendrons informés de ces changements dès qu'ils seront officiellement annoncés par le biais d'une newsletter.

NPEC : la réaction de la CPNEF

Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour notre Branche professionnelle ont fortement baissé en ce dernier semestre 2023. Cela risque de réduire le nombre de places disponibles dans les centres de formation pour les diplômés sur nos cœurs de métiers. La CPNEF a décidé de réagir en envoyant un courrier à France Compétences afin d'exprimer nos préoccupations et défendre les intérêts de notre Branche.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de Branche, rubrique **Emploi Formation > Actualités**.

CPSP

Outil DUERP

La Branche Alisfa a mis en place un outil permettant l'élaboration du document unique d'élaboration des risques professionnels (DUERP) dédié et adapté aux métiers de la Branche.

Fonds de solidarité

Pour rappel, les Fonds de solidarité ont mis en place plusieurs aides financières, dont :

- > **L'indemnisation de jours** pris par le salarié en situation de proche aidant,
- > **Les actions de prévention** telles que le diagnostic dédié aux risques psychosociaux.

Pour en savoir plus, rendez-vous le site de Branche, rubrique **Santé**.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la Branche



Pour télécharger la lettre d'information : www.alisfa.fr

Alisfa :

18/22 avenue Eugène Thomas •
94276 LE KREMLIN BICETRE
Tél. : 01 58 46 13 45 • Syndicat
employeur : Elisfa - Syndicats de salariés :
CFDT - USPAOC CGT - FO
• Directeurs de la rédaction :
Ana Laura GAVINA et Sébastien RIQUELME
• Conception graphique
et impression : Emendo